

Frais Médicaux

Frais médicaux maximum par personne et par an	300 000 €
Chirurgie et hospitalisation	100% des frais réels *
Consultations, pharmacie, analyses, radiographies, actes paramédicaux	100% des frais réels *
Soins dentaires d'urgence	100% jusqu'à 300 € *
Soins dentaires suite à un accident	100% jusqu'à 600 € *

*Pour les étudiants : Dans votre pays de résidence, pendant vos retours pour vacances scolaires les mêmes garanties vous sont acquises en cas d'urgence uniquement avec un maximum de 15 000€.

Prévoyance

Capital Décès non accidentel	1 000 €
Capital décès accidentel	8 000 €
Capital incapacité permanente totale suite à accident	30 000 €

Responsabilité civile vie privée

Sont garantis les dommages causés à autrui pendant la durée du voyage et du séjour

Franchise pour les trois garanties	100 € par dossier et par sinistre
Dommages corporels	4 500 000 €
Dommages matériels et immatériels	450 000 €
Objets confiés dans le cadre de stages	11 500 €

Assistance

Transport médical	100% des frais réels
Rapatriement sanitaire	100% des frais réels
Présence d'un proche en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours	billet A/R + 80 € par nuit (max. 8 nuits)
Retour anticipé suite au décès d'un membre de la famille proche	Billet retour
Prolongation du séjour pour raisons médicales	80€ par nuit (max. 15 nuits)
Envoi des médicaments indispensables et introuvables sur place	100% des frais réels
Transmission de messages urgents	100% des frais réels
Frais de recherche	100% jusqu'à 3000 €
Avance de fonds en cas de vol	jusqu'à 700 €
Assistance juridique	jusqu'à 3 000 €
Avance sur caution pénale	7 000 €
Rapatriement du corps en cas de décès	100% des frais réels (frais funéraires limités à 1 500 €)

Assurance Bagages

Pendant le trajet aller / retour	1 150 €
----------------------------------	---------